



**ETUDE/BILAN DES IMPACTS DES DIFFERENTS FONDS OU  
PROGRAMMES SPECIFIQUES D'AMELIORATION DES  
CONDITIONS DE VIE DES FEMMES AU BURKINA FASO**

Juin 2010

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b><i>i</i></b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS</b>	<b><i>iii</i></b>
<b>RESUME DU RAPPORT</b>	<b><i>iv</i></b>
<b>INTRODUCTION GENERALE</b>	<b>1</b>
<b>I PROBLEMATIQUE</b>	<b>1</b>
<b>II LES OBJECTIFS DE L'ETUDE</b>	<b>3</b>
II.1 L'objectif général	3
II.2 Les objectifs spécifiques	4
<b>III METHODOLOGIE</b>	<b>4</b>
III.1 Les caractéristiques des enquêtés et des documents étudiés	4
III.2 Les techniques et matériels utilisés pour la collecte de données	4
III.3 Les étapes du déroulement de la recherche	5
<b>IV RESUTATS DE LA RECHERCHE</b>	<b>6</b>
IV.1 IMPACT DES DIFFERENTS PLANS ET PROGRAMMES VISANT L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES FEMMES	9
IV.2 IMPARTIALITE ET OBJECTIVITE DES PLANS ET PROJETS DU POINT DE VUE POLITIQUE	10
IV.2.1 Objectivité des plans et projets	10
IV.2.2 Impartialité dans les plans et programmes	11
IV.3 IDENTIFICATION DE SECTEURS D'ACTIVITES DANS LESQUELS LES EFFETS PEUVENT ETRE PLUS CATALYSANT.	12
<b>V ANALYSE DES RESULTATS DE L'ETUDE</b>	<b>12</b>
V.1 IMPORTANCE RELATIVE DES DIFFERENTS FACTEURS	12
V.2 ANALYSE PLUS APPROFONDIE DES RESULTATS DE L'ETUDE	13
V.2.1 Impacts positifs des programmes et projets sur les femmes :	13
V.2.2 Impacts négatifs des programmes et projets sur les femmes	15
V.3 CONSEQUENCES PRATIQUES DES RESULTATS PRESENTES	17
V.4 LES LIMITES DE L'ETUDE	18
<b>VI RECOMMANDATIONS POUR UNE AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES FEMMES</b>	<b>18</b>
VI.1 POUR UNE MEILLEURE INTEGRATION DES PREOCCUPATIONS DE LA FEMME	19
VI.2 POUR UNE AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES FEMMES	19

<b>CONCLUSION GENERALE</b>	<b>21</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>23</b>
<i>Répertoire des projets</i>	<b>23</b>
<i>Guide d'entretien destiné aux responsables des projets et programmes de développement en faveur de l'amélioration des conditions de vie des femmes</i>	<b>36</b>
<i>Questionnaire destiné aux individus ou associations bénéficiaires des projets et programmes de développement en faveur de l'amélioration des conditions de vie des femmes</i>	<b>39</b>
<i>Les résultats bruts de l'enquête</i>	<b>42</b>

## **LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS**

ASP	: Agro-sylvo-pastorale
CEBNF	: Centre d'éducation de base non formelle
CILSS	: Comité inter-états de lutte contre la sécheresse au sahel
DS	: District sanitaire
FDL	: Fonds de développement local
IMF	: Institution de microfinance
MATD	: Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
MAHRH	: Ministère de l'agriculture de l'hydraulique et des ressources halieutiques
MPF	: Ministère de la promotion de la femme
OP	: Organisation paysanne
PME	: Petites et moyennes entreprises
PSAN	: Projet de sécurité alimentaire et de nutrition
PNK	: Projet national karité
PNPF	: Politique nationale de promotion de la femme
PDRDP	: Projet de développement rural décentralisé et participatif
PTME	: Programme contre la transmission mère-enfant
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitat
TPE	: Très petite entreprise
SASDE	: Stratégie accélérée pour la survie et le développement le l'enfant

## RESUME DU RAPPORT

La population totale du Burkina Faso compte près de 52 % de femmes qui jouent un rôle très important dans l'élan de développement de ce pays. Cependant, elles sont confrontées à des conditions de vie difficiles, donnant à la pauvreté un visage féminin. Pour les soutenir, le gouvernement a promulgué de nombreux textes juridiques en leur faveur, et enfin, des programmes et projets ont été élaborés et mis en œuvre pour promouvoir l'amélioration de leurs conditions de vie. Cette action a été encore plus orientée et renforcée depuis la création du Ministère de la promotion de la femme (MPF). Des efforts sont fournis, des moyens humains, financiers, et physiques se conjuguent pour l'amélioration des conditions de vie des femmes, mais des défis restent à relever car des contraintes persistantes continuent de maintenir les femmes dans la pauvreté et de rendre difficiles leurs conditions de vie et de travail.

En dépit de ces efforts, ces contraintes s'expriment notamment en termes d'inégalité d'accès à la terre, aux crédits et à un emploi rémunéré, etc. Au jour d'aujourd'hui les projets et programmes ont-ils eu des impacts sur la vie des femmes ? Cette étude/bilan sur les programmes et projets visant l'amélioration des conditions de vie des femmes au Burkina Faso s'est donné pour objectif d'élaborer un rapport sur l'impact des différents plans et programmes. Cela a consisté à dresser un répertoire des projets et programmes, à collecter et analyser les données sur l'impact des différents projets et programmes, à évaluer leur objectivité et impartialité, à formuler des recommandations à l'égard des décideurs et des bénéficiaires en vue d'améliorer l'impact des projets et programmes à venir.

Les résultats issus de l'étude montrent l'adéquation des projets et programmes aux objectifs fixés à 84,44%, l'amélioration des conditions de vie des femmes à 61,76% pour le revenu monétaire, 79,41 pour les conditions de santé, 84% pour l'éducation de leurs enfants en termes de scolarisation, et 51,72% pour l'achat des biens et services. Les projets répondent ainsi à leurs objectifs de développement. Cependant force est de reconnaître quelques défis à relever. Il s'agit de la marginalisation des femmes au nombre des bénéficiaires, de la faiblesse des microcrédits octroyés (seulement dans 40% des projets avec 41,25% du montant accordé aux femmes). On peut citer aussi les conditions difficiles qui sont finalement des facteurs de discrimination, de la faiblesse des investissements en leur faveur, l'existence d'activités plus rentables vers lesquelles elles pourraient être plus encouragées et soutenues.

Les solutions qui sont proposées sont principalement la prise en compte de l'aspect genre dans les projets et programmes, le renforcement de la capacité des femmes en termes d'organisation, d'équipement, et de formation, le soutien des femmes dans les activités qui leur paraissent rentables, et la création de débouchés pour la commercialisation de leurs produits.

## **INTRODUCTION GENERALE**

Le Burkina Faso, pays sahélien enclavé, situé à environ mille (1000) kilomètres des côtes maritimes, couvre une superficie de 274000 Km<sup>2</sup>. Il se caractérise par des conditions naturelles très austères (une pluviométrie capricieuse, des sols fragiles et pauvres, un environnement soumis à une dégradation progressive). Cette adversité constitue un obstacle majeur à la production agricole qui demeure la principale activité économique du pays et occupe plus de 80% de la population active.

Outre ces difficultés naturelles, le Burkina Faso compte une population relativement jeune et en pleine expansion. Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2006, le Burkina Faso comptait 13 902 972 habitants, contre 11,4 millions en 1996 et 7,7 millions en 1985, soit un taux moyen annuel d'accroissement de plus de 2 %. A cette allure la population serait de l'ordre de 16 millions en 2015, et atteindrait 20 millions au moins en 2025. Les femmes y sont majoritaires avec près de 52 % de la population totale dont 37,6 % en âge de procréer (15-49 ans).

## **I PROBLEMATIQUE**

Le contexte socio-économique du Burkina Faso impose à la gente féminine des conditions de vie difficiles et des corvées épuisantes. Les femmes burkinabè supportent 90 % des charges domestiques (Ministère de la Promotion de la Femme 2006)<sup>1</sup>. Pourtant, leur contribution à l'économie nationale est reconnue à tous les niveaux, même si cette présence ne traduit pas une appropriation égalitaire de l'accès aux ressources, aux emplois, et aux moyens de production. Au Burkina Faso, la situation sociale, politique et culturelle reste marquée par des inégalités hommes/femmes au détriment des femmes. Celles-ci sont donc défavorisées du fait de la persistance de pesanteurs multiformes (culturelles, économiques, etc.).

Le Burkina Faso est conscient de cette situation et du fait aussi qu'aucune politique de développement humain durable ne peut produire les résultats escomptés sans une véritable promotion de la femme, et sa réelle implication dans le processus de développement et à la prise de décision. C'est pourquoi depuis plusieurs années, les autorités nationales ont affirmé à maintes reprises leur volonté politique d'améliorer les conditions de vie des populations féminines, et s'attèlent à créer des conditions optimales pour une meilleure participation, une implication équilibrée de la femme et de l'homme au processus de développement et aussi pour une jouissance équitable des fruits de la croissance.

Concrétisant cette volonté politique, le gouvernement a promulgué des textes et des lois qui confèrent à la femme le même statut que l'homme (le code des personnes et de la famille, notamment). De plus, le Burkina Faso a adopté de nombreux textes juridiques en faveur de la femme (Code des personnes et de la famille, Code du travail, Code pénal, la Réforme agraire et foncière, etc.) et a ratifié de nombreux instruments juridiques

---

<sup>1</sup> Ministère de la Promotion de la Femme (2006), *Plan d'action pour la promotion de la femme 2006-2010*

internationaux dans ce sens. Enfin, des programmes et projets ont été élaborés et mis en œuvre pour promouvoir l'amélioration des conditions de vie des femmes :

- Plan d'action national (1991-1995) pour le renforcement du rôle des femmes dans le processus de développement ;
- Plan d'action national (1994-1998) pour l'accès des femmes aux services agricoles ;
- Le projet de sécurité alimentaire et de nutrition (PSAN) créé pour soutenir les ménages en milieu rural et améliorer leurs conditions de vie ;
- Le projet national karité (PNK) ;
- Les plans d'action pour la promotion socioéconomique des femmes ;
- Le Fond d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) ;
- Etc.

En outre, le Burkina Faso a accordé une place primordiale aux recommandations de la 4<sup>ème</sup> conférence mondiale sur la femme tenue à Beijing en 1995 (MPF 2006). Le 10 juin 1997, l'engagement politique des autorités en faveur de promotion de la femme s'est renforcé avec la création du Ministère de la promotion de la femme (MPF) avec pour mission :

- Œuvrer pour la promotion socio-économique de la femme ;
- Coordonner et impulser des actions en faveur de la femme et ce, en relation avec les autres départements ministériels.

Pour ce faire, le Ministère de la promotion de la femme s'est doté dès 1998 d'un plan d'action triennal (1998-2000), adopté en février 1999 par le gouvernement. Ce plan d'action a retenu dix (10) des douze (12) domaines critiques de la plate forme d'action de Beijing, notamment :

- ✦ La lutte contre la pauvreté ;
- ✦ L'accès au pouvoir de décision ;
- ✦ L'accès à l'éducation ;
- ✦ La promotion et la protection des droits fondamentaux des femmes ;
- ✦ La lutte contre les discriminations, l'atteinte des droits de la fillette ;
- ✦ La lutte contre les violences faites aux femmes ;
- ✦ L'accès aux soins de santé ;
- ✦ Femme et environnement (la prise en compte des femmes dans les questions relatives à l'environnement) ;
- ✦ Femme et média (la restauration de l'image des femmes dans les media et leur accès aux technologies de l'information et de la communication) ;
- ✦ Les mécanismes institutionnels (le renforcement des mécanismes institutionnels chargés de la promotion de la femme).

Ces domaines ont été regroupés en six (6) grands programmes prioritaires

Pour former l'ossature du dit plan d'action :

- ✦ L'amélioration des revenus et des conditions de travail des femmes ;
- ✦ Le développement des capacités humaines féminines ;

- La promotion des droits fondamentaux de la femme et de la petite fille ;
- Le renforcement du rôle de la femme dans la gestion de l'environnement et du cadre de vie ;
- La réduction des inégalités dont sont victimes les femmes ;
- Le renforcement du mécanisme institutionnel de promotion de la femme.

L'évaluation en avril 2002 du premier plan d'action a révélé certes des atouts mais aussi des insuffisances qui ont été corrigées, faisant du second plan un cadre de référence permettant à chaque acteur (gouvernement, partenaires techniques et financiers, sociétés civiles, etc.) de traduire dans les faits les divers engagements pris à différents niveaux en faveur de la promotion de la femme. Avec l'adoption de la politique nationale de promotion de la femme (PNPF) intervenue le 29 septembre 2004, après l'élaboration des deux plans d'actions, le troisième plan couvrant la période 2006-2010 réaffirme les efforts du gouvernement à travers les programmes et stratégies élaborés et mis en œuvre pour relever les défis liés à la situation des femmes.

De même, dans chaque ministère ou secteur d'activité, prenant en considération les recommandations et suggestions du Ministère de la promotion de la femme à travers son plan d'action, des projets sont élaborés en faveur de la promotion de la femme. Dans la majorité des cas, ce sont plutôt des volets visant la promotion de la femme qui sont insérés dans les projets et programmes en exécution ou en élaboration. Ces programmes et projets ainsi que les textes juridiques et les mesures spécifiques attestent des efforts du gouvernement à promouvoir le rôle de la femme dans la vie économique.

Cependant, au regard de l'évolution de la situation de la femme ou des conditions de vie de la femme, quelques interrogations demeurent. Des efforts sont fournis, des moyens humains, financiers et physiques se conjuguent pour l'amélioration des conditions de vie des femmes, mais des défis restent à relever car des contraintes persistantes continuent de maintenir les femmes dans la pauvreté et de rendre difficiles leurs conditions de vie et de travail. Ces contraintes s'expriment notamment en termes d'inégalité d'accès à la terre, aux crédits et à un emploi rémunéré, etc.

Elles se traduisent également par des inégalités dans le développement des ressources humaines et dans l'évolution des indicateurs globaux. Quels seraient donc les impacts des différents fonds ou programmes spécifiques d'amélioration des conditions de vie des femmes ? C'est pour répondre à cette question fondamentale que le CGD a initié cette étude/bilan des impacts des différents programmes et projets visant l'amélioration des conditions de vie des femmes au Burkina Faso.

## **II LES OBJECTIFS DE L'ETUDE**

L'étude poursuit un objectif général et des objectifs spécifiques.

### **II.1 L'objectif général**

En menant l'étude/bilan, l'objectif principal de la consultation est d'élaborer un rapport sur l'impact des différents plans et programmes visant l'amélioration des conditions de vie des femmes au Burkina. Cela consiste à évaluer l'impact des différents plans et projets



visant l'amélioration des conditions de vie des femmes et à formuler en conséquence des recommandations à l'égard des décideurs et des bénéficiaires en vue d'améliorer l'impact des interventions à venir. Cette activité qui rentre dans le cadre du renforcement de la représentativité des élus vise à accroître la participation politique des femmes à travers une amélioration de leurs conditions de vie

## **II.2 Les objectifs spécifiques**

La réalisation de l'étude devra permettre d'atteindre les objectifs spécifiques ci-après:

- 1- Dresser un répertoire des projets et programmes visant à améliorer les conditions de vie des femmes ;
- 2- Collecter et analyser les données sur l'impact des différents projets et programmes visant l'amélioration des conditions de vie des femmes ;
- 3- Produire un rapport sur l'impact des différents projets et programmes visant l'amélioration des conditions de vie des femmes ;
- 4- Identifier les secteurs d'activités dans lesquelles les effets peuvent être plus catalyseurs ;
- 5- Evaluer dans quelle mesure ces programmes et projets sont mis en œuvre de manière objective, impartiale et méritocratique ;
- 6- Formuler des recommandations à l'égard des décideurs et des bénéficiaires en vue d'améliorer l'impact des projets et programmes à venir.

## **III METHODOLOGIE**

La méthodologie employée dans le cadre de cette étude se base essentiellement sur la collecte et l'analyse de données primaires et secondaires en vue aux questions soulevées par la recherche.

### **III.1 Les caractéristiques des enquêtés et des documents étudiés**

Pour bien mener l'étude, une recherche documentaire et une collecte de données primaires ont été réalisées. La recherche documentaire s'est portée surtout sur les articles, les rapports, et tout autre document produit par les ministères. Elle a ainsi permis d'exposer en détail tous les plans et projets menés par l'Etat visant l'amélioration des conditions de vie des femmes au Burkina Faso (cf. annexes). Dans l'objectif de collecter des données primaires indispensables à l'étude, une enquête de terrain a été menée. Des fiches d'enquêtes ont été élaborées renfermant des questions utiles qui ont été soumises aux responsables des projets et programmes, et aux bénéficiaires de ces projets et programmes.

### **III.2 Les techniques et matériels utilisés pour la collecte de données**

La technique utilisée pour la collecte des données secondaires a été celle de la recherche documentaire par ministère. Dans chaque ministère, il existe un recueil de documents sur les projets et programmes exécutés par le ministère que l'étude a utilisé. Après la phase de recherche documentaire, la collecte de données s'est poursuivie par l'enquête sur terrain. La technique utilisée est l'entretien direct et individuel sur un échantillon raisonné. Les questions inscrites sur les fiches et administrées aux personnes ressources étaient essentiellement

destinées à recueillir des informations sur les objectifs des projets, la satisfaction des bénéficiaires, etc. (cf. fiches d'enquêtes en annexes).

### III.3 Les étapes du déroulement de la recherche

La recherche s'est déroulée en plusieurs phases.

- ***La phase de recherche documentaire:*** La recherche a débuté d'abord par une recherche documentaire au sein des ministères. Cette phase a abouti à la collecte d'informations auprès des ministères dans leurs bibliothèques et avec l'aide et l'orientation des points focaux du Ministère de la promotion de la femme au sein de chaque ministère.
- ***L'élaboration de la liste des projets et programmes visant l'amélioration des conditions de vie des femmes:*** Après la recherche documentaire, il s'est suivie l'élaboration de tous les projets et programmes exécutés dans les ministères et visant l'amélioration des conditions de vie des femmes au Burkina Faso.
- ***L'échantillonnage et les enquêtes:*** Sur la base de la liste des projets et programmes qui a été établie, le consultant, sur un choix raisonné et représentatif des divers ministères, des types de projets, de la situation géographique, a déterminé un échantillon de groupements, d'association ou d'individus bénéficiaires des activités menées en faveur de l'amélioration des conditions de vie des femmes. Les critères qui ont guidé le choix des projets sont principalement au nombre de trois. On a l'appartenance aux secteurs sociaux de base, l'ampleur du projet ou programme dans le souci d'améliorer les conditions de vie des femmes, et la répartition géographique.

Dans l'objectif de mesurer l'impact des projets, le choix a été plus orienté vers les secteurs sociaux de base. Ainsi les projets qui ont été choisis relèvent des ministères de l'agriculture, de l'environnement, des ressources animales, de la promotion de la femme, de l'administration territoriale, de l'action sociale, de l'éducation et de la santé. Ce choix a été ensuite guidé par l'ampleur des projets dans chaque ministère.

Enfin la répartition géographique des projets a joué un rôle primordial car elle a permis de toucher un plus grand nombre de femmes. L'enquête a ainsi touché vingt cinq programmes et projets, soit cinq acteurs par projet ou programme (un responsable et quatre bénéficiaires). Ainsi vingt cinq responsables et cents bénéficiaires ont été enquêtés dans le cadre de cette étude dans sept zones choisies que sont Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Fada, Koupéla, Yako, Ouahigouya, et Dori.

- ***Les entretiens:*** Avant la phase d'entretien, une formation des agents enquêteurs s'est tenue au cours de laquelle ces agents ont compris l'intérêt et les objectifs de l'étude, et quelles étaient les méthodes adéquates pour recueillir le plus d'informations possibles. L'équipe d'enquêteurs était mixte et composée de cinq personnes qui ont parcourus les axes Koupéla-Fada, Yako-Ouahigouya, Dori, Bobo-Dioulasso, et Ouagadougou. La phase d'enquête a duré une semaine entière pendant laquelle les agents enquêteurs se sont rendus auprès des personnes ressources dans leurs localités respectives. Les entretiens se sont faits directement avec les personnes ressources bénéficiaires des activités, et aussi des personnes pilotant ces projets et programmes en faveur de

l'amélioration des conditions de vie des femmes. Ces entretiens se sont focalisés essentiellement sur les activités qui sont menées dans le cadre de ces projets et leur impact sur la vie des bénéficiaires sans omettre leurs avis, appréciations, préférences, et suggestions.

La partie portant sur les aspects techniques et financiers a été réservée aux responsables pilotant ces projets et programmes (Cf. en annexe les fiches d'enquête). La majorité des personnes bénéficiaires enquêtées était rurale dans le souci d'avoir une idée plus juste de l'impact des projets, mais quelques femmes leaders, instruites ont été aussi touchées surtout dans les grands centres urbains. Les enquêteurs ont eu recours aux services déconcentrés de l'administration pour avoir accès aux femmes.

- ***Le traitement des données recueillies sur le terrain:*** Après avoir collecté les données, il a été procédé à la saisie et au traitement des données afin de mesurer les effets et impacts des projets et programmes sur les conditions de vie des femmes. A été utilisé ici le logiciel SPSS permettant le stockage et le traitement des données quantifiées.

Après avoir compris l'intérêt et les objectifs de cette étude, et exposé la méthodologie utilisée, nous présenterons les résultats de cette étude en dressant un répertoire des programmes et projets élaborés et exécutés par l'Etat Burkinabé visant l'amélioration des conditions de vie des femmes au Burkina Faso, ensuite nous analyserons les résultats de l'impact de ces projets et programmes, et enfin donnerons des suggestions et recommandations pour une atteinte effective des objectifs escomptés dans l'exécution des activités en faveur de l'amélioration des conditions de vie des femmes.

#### **IV RESULTATS DE LA RECHERCHE**

Conformément aux objectifs de l'étude, la présentation des résultats de la recherche commence par l'exposition de la liste de tous les programmes et projets visant l'amélioration des conditions de vie des femmes au Burkina Faso identifiés par l'étude. Au Burkina Faso, il existe rarement de projets et programmes dans les ministères qui s'intéressent spécifiquement aux femmes. Cependant, avec les orientations du Plan d'action pour la promotion de la femme (PAPF 2006-2010), des volets ont été créés ou introduits dans les projets et programmes des ministères pour accorder une meilleure place à la femme et d'orienter les interventions publiques vers cette frange sensible de la société .

L'amélioration de leurs conditions de vie passe impérativement par l'exécution de beaucoup d'actions dans les secteurs sociaux de base que sont la santé, l'environnement, l'éducation, l'agriculture, etc. Ainsi, dans cette étude, un effort a été fait pour élargir le champ de vision à tous les ministères jugés susceptibles de mener des activités allant dans l'amélioration des conditions de vie des femmes. Ce sont ceux de l'agriculture, de l'environnement, des ressources animales, de la promotion de la femme, de l'administration territoriale, de l'action sociale, de l'éducation et de la santé, de l'économie et des finances, tout en sachant que les ministères clés sont ceux de l'agriculture, l'environnement, l'élevage, l'action sociale et la promotion de la femme. Nous regroupons les projets ici par ministère (CF le répertoire des programmes et projets en annexes).

De cette étude, il ressort premièrement qu'il existe peu de projets conçus et exécutés uniquement pour l'amélioration des conditions de vie des femmes au Burkina Faso car de l'ordre de 8%. Hormis ceux pilotés par le Ministère de la Promotion de la Femme, la majorité des projets et programmes qui vont dans ce sens sont des projets à vocation mixte mais qui ont intégré le volet genre dans leurs objectifs, d'où la difficulté d'obtenir des données désagrégées concernant uniquement les femmes. A l'issue des enquêtes menées sur le terrain, le traitement des données nous a donné les résultats consignés dans les deux tableaux suivants.

**Tableau 1 : Résultat de l'enquête auprès des bénéficiaires**

Le projet répond-il à ses objectifs ?		
OUI	NON	NSP
100%	0%	0%
Le projet répond-il à vos attentes ?		
OUI	NON	
84,44	15,56	
Répartition de la population cible par sexe		
FEMMES (uniquement)	HOMMES (uniquement)	MIXTE
36,84%	0%	63,16
Les mêmes conditions sont-elles appliquées à tout le monde pour bénéficiaire du projet ?		
OUI	NON	NSP
81,58%	10,53%	7,89%
Le projet ou programme octroie-t-il des microcrédits ?		
OUI	NON	
30,77%	69,23%	
Les bénéficiaires du projet sont-ils libres de mener l'activité qu'ils souhaitent ?		
OUI	NON	
63,23%	36,84%	
Existerait-il d'autres activités plus rentables que celles que vous menez ?		
OUI	NON	NSP
80,77%	11,54%	7,69%

La femme occupe-t-elle une place importante dans l'exécution du projet ?			
OUI	NON	NSP	
81,08%	18,92%	0%	
Impact du projet ou programme sur les conditions de vie des bénéficiaires			
Niveau d'impact	Considérable	Faible	Aucun
Revenu monétaire	61,76%	26,47%	11,77%
Santé	79,41%	8,83%	11,76%
Education (scolarisation)	84%	4%	12%
Achats de biens et services	51,72%	34,48%	13,80%
Autres	100%	0%	0%

Le tableau suivant est celui construit à partir de l'enquête auprès des responsables de projets et programmes visant l'amélioration des conditions de vie des femmes.

**Tableau 2 : Résultat de l'enquête auprès des responsables de programmes et projets**

Répartition de la population cible par sexe		
FEMMES (uniquement)	HOMMES (uniquement)	MIXTE
8,33%	0%	91,67
Pourcentage du nombre de femmes bénéficiaires dans les projets mixtes		
% minimal	% maximal	Moyenne
17%	71%	41,16%
Le projet ou programme octroie-t-il des microcrédits ?		
OUI	NON	
40%	60%	
Existerait-il d'autres activités plus rentables que celles que mènent les femmes ?		
OUI	NON	NSP
100%	0%	0%
La femme occupe-t-elle une place importante dans l'exécution du projet ?		
OUI	NON	NSP

80%	20%	0%
Rencontrez-vous des problèmes quant à l'intégration du volet femme ?		
OUI		NON
75%		25%
Ecart entre montant de l'investissement et montant des réalisations (% réalisation - % investissement)		
Ecart minimal		Ecart maximal
-10%		+11%
Pourcentage du montant alloué aux femmes dans les projets mixtes		
% minimal	% maximal	Moyenne
20%	80%	41,25%

#### **IV.1 IMPACT DES DIFFERENTS PLANS ET PROGRAMMES VISANT L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES FEMMES**

Dans cette étude d'impact sur l'amélioration des conditions de vie des populations cibles, nous considérons l'éducation, la santé, le revenu et la consommation des biens et services.

##### **Impact des projets et programmes sur les conditions de vie des femmes<sup>2</sup>**

Impact du projet ou programme sur les conditions de vie des bénéficiaires			
Niveau d'impact	Considérable	Faible	Aucun
Revenu monétaire	61,76%	26,47%	11,77%
Santé	79,41%	8,83%	11,76%
Education (scolarisation)	84%	4%	12%
Achats de biens et services	51,72%	34,48%	13,80%
Autres <sup>3</sup>	100%	0%	0%

Pour l'impact des projets et programmes visant l'amélioration des conditions de vie des femmes, le pourcentage de femme reconnaissant une nette amélioration est de 61,76% pour le revenu monétaire, 79,41 pour les conditions de santé, 84% pour l'éducation de leurs enfants en termes de scolarisation, et 51,72% de femmes pour l'achat des biens et services.

<sup>2</sup> Voir en annexe les tableaux des résultats de l'enquête d'opinion auprès des responsables de projets et les bénéficiaires

<sup>3</sup> Dans autres on peut regrouper : amélioration des relations sociales, baisse des conflits familiaux, élargissement de l'assiette des bénéficiaires...

## IV.2 IMPARTIALITE ET OBJECTIVITE DES PLANS ET PROJETS DU POINT DE VUE POLITIQUE

### IV.2.1 Objectivité des plans et projets

L'étude révèle des aspects positifs et des aspects négatifs :

#### ❖ Aspects positifs des plans et programmes en termes d'objectivité

- ✓ *La réponse des projets aux objectifs fixés et aux attentes des populations bénéficiaires*

Il ressort que tous les projets répondent à leurs objectifs, et 84,44% des femmes affirment leur satisfaction quant à leurs attentes par rapport aux projets et programmes.

Le projet répond-il à ses objectifs ?		
OUI	NON	NSP
100%	0%	0%
Le projet répond-il à vos attentes ?		
OUI	NON	
84,44	15,56	

- ✓ *L'importance de la place de la femme dans les projets et programmes à vocation mixte*

L'enquête auprès des responsables de projet donne le résultat suivant :

La femme occupe-t-elle une place importante dans l'exécution du projet ?		
OUI	NON	NSP
80%	20%	0%

Quant aux femmes qui sont les premières bénéficiaires, elles confirment le résultat précédent.

La femme occupe-t-elle une place importante dans l'exécution du projet ?		
OUI	NON	NSP
81,08%	18,92%	0%

#### ❖ Aspects négatifs des plans et programmes en termes d'objectivité

- *L'existence de problèmes liés à l'intégration du volet femme dans les objectifs des projets et programmes de développement*

Sur 100 responsables de projets, 75 reconnaissent avoir des problèmes pour intégrer le volet femme dans la conception et l'exécution de leurs programmes ou projets de développement.

- *Le faible pourcentage du montant alloué aux femmes dans les projets et programmes de développement*

Dans les projets et programmes de développement prenant en compte les préoccupations des deux sexes, le budget alloué aux femmes est de 41,25% en moyenne.

#### **IV.2.2 Impartialité dans les plans et programmes**

##### **❖ Aspects positifs**

- ✓ *L'adhésion des femmes aux programmes et projets sans discrimination majeure*

Les mêmes conditions sont-elles appliquées à tout le monde pour bénéficier du projet ?		
OUI	NON	NSP
81,58%	10,53%	7,89%

81,58% des femmes enquêtées reconnaissent l'unanimité des conditions d'adhésion aux projets et programmes.

- ✓ *La liberté d'activité des femmes bénéficiant de crédits*

Les bénéficiaires du projet sont-ils libres de mener l'activité qu'ils souhaitent ?	
OUI	NON
63,23%	36,84%

63,23% des femmes enquêtées peuvent mener l'activité de leur choix avec le crédit octroyé par les projets. Aspects négatifs en termes d'impartialité.

##### **❖ Les aspects négatifs**

- ✓ *Existence de discrimination entre les femmes sur les conditions d'adhésion*

En effet, 10,53% affirment l'existence de discrimination à l'accès des femmes, et 7,89% disent ne rien savoir.

- ✓ *Part insignifiante des projets visant uniquement la femme dans les projets et programmes de développement au Burkina Faso*

Répartition de la population cible par sexe		
FEMMES (uniquement)	HOMMES (uniquement)	MIXTE
8,33%	0%	91,67

Seulement 8,33% des projets et programmes de développement sont orientés uniquement vers les femmes.



- ✓ *Faiblesse du nombre de femmes bénéficiant des projets de développement touchant hommes et femmes*

Seulement 41,16% de femmes bénéficient des projets regroupant les préoccupations communes des hommes et des femmes.

### **IV.3 IDENTIFICATION DE SECTEURS D'ACTIVITES DANS LESQUELS LES EFFETS PEUVENT ETRE PLUS CATALYSANT.**

- *La confirmation de l'existence d'autres secteurs plus catalysants*

A la question de l'existence d'autres activités plus catalysant, les réponses en témoignent ces tableaux sont de 80,77% pour les femmes, et 100% pour les responsables.

#### Avis des femmes bénéficiaires

Existerait-il d'autres activités plus rentables que celles que vous menez ?		
OUI	NON	NSP
80,77%	11,54%	7,69%

#### Avis des responsables des projets et programmes

Existerait-il d'autres activités plus rentables que celles que mènent les femmes ?		
OUI	NON	NSP
100%	0%	0%

## **V ANALYSE DES RESULTATS DE L'ETUDE**

### **V.1 IMPORTANCE RELATIVE DES DIFFERENTS FACTEURS**

Premièrement sur l'impact des différents plans et projets, les facteurs qui jouent positivement sont l'atteinte des objectifs et la satisfaction des femmes. Pour que chaque projet ou programme soit couronné de succès, il faut que le projet ou programme réponde à ses objectifs. Ensuite, il faut que les activités menées dans le cadre du projet ou programme répondent ou correspondent aux attentes des populations cibles. Ces deux facteurs sont donc capitaux dans les projets et programmes en faveur de l'amélioration des conditions des femmes. Ensuite en ce qui concerne l'impartialité et l'objectivité du point de vue politique, les facteurs les plus importants sont le niveau de facilité d'adhésion des femmes, et la discrimination dans l'accès des femmes aux projets et programmes.

L'importance de ces deux facteurs s'impose du fait que les projets et programmes étant conçus et exécutés en leur faveur, elles doivent y adhérer massivement, et surtout facilement sans discrimination particulière, ni obligation d'appartenance à un parti politique, à une religion, à une famille ou ethnie, etc. De cette étude il ressort que les personnes bénéficiaires des avantages des projets n'ont pas été toutes soumises aux mêmes conditions stricto-sensu de participation ou d'adhésion. Cela veut dire que dans certains cas, il existe des difficultés et des discriminations entre les bénéficiaires.

Enfin sur l'existence ou non d'autres activités plus catalysantes, les seuls facteurs dominant sont la liberté de mener les activités jugées plus rentables, et la connaissance d'autres activités plus rentables par le bénéficiaire. Ces deux facteurs sont les plus importants car la réussite des projets et programmes de développement est basée maintenant sur l'approche participative depuis l'échec des projets exécutés dans le cadre des PAS. Les projets s'élaborent et s'exécutent avec la participation des bénéficiaires en tenant compte des choix des ces derniers sur les domaines d'activités.

## **V.2 ANALYSE PLUS APPROFONDIE DES RESULTATS DE L'ETUDE**

### **V.2.1 Impacts positifs des programmes et projets sur les femmes :**

#### *✓ La réponse aux objectifs*

Il ressort que tous les projets et programmes répondent à leurs objectifs dans leur exécution. Notre étude nous conduit à 100% au niveau de la réponse aux objectifs fixés ;

#### *✓ L'adhésion des femmes aux programmes et projets sans discrimination majeure*

Il apparaît que 81,58% des femmes enquêtées disent avoir adhéré aux projets sur la base des conditions fixées par les responsables du projet sans autre forme de procès. Cependant 10,53% affirment l'existence de discrimination à l'accès des femmes, et 7,89% disent ne rien savoir. Concrètement Sur 100 femmes, 80 disent que toutes les femmes sont soumises aux mêmes conditions d'accès, 10 nient cela. Cela voudrait dire qu'il existe néanmoins dans certains projets des faveurs accordés à certaines femmes par rapport à d'autres. Plus explicitement, une femme lie cela à l'appartenance au même parti politique, trois femmes accusent la proximité avec les responsables des projets, et une autre femme lie ce phénomène à d'autres facteurs.

Au Burkina Faso et dans tous les pays qui reconnaissent les Droits de l'homme, il est dit que tous les hommes naissent libres et égaux. En vertu de cette égalité de tous les citoyens, et de toutes les citoyennes dans notre cas, il ne saurait y avoir de discrimination quant à l'accès aux projets et programmes financés par l'Etat. La religion, ou l'appartenance à un parti politique, ou à une ethnie donnée ne devrait représenter ni un obstacle, ni une facilité pour être membre des femmes bénéficiaires d'un projet donné. Pour des projets financés par l'argent public, l'adhésion devrait se faire sur les mêmes conditions pour toutes les femmes au nom de la liberté et de l'égalité de tous les citoyens burkinabé.

#### *✓ La liberté d'activité des femmes bénéficiant de crédits*

Il ressort que 63,23% des femmes enquêtées affirment pouvoir mener l'activité qui leur paraît rentable avec l'argent qui leur a été prêté. 36,84% des femmes se disent obligées de pratiquer l'activité imposée par le projet ou programme. Cela s'explique par le fait qu'un projet peut être orienté vers une activité donnée, dans ce cas on ne pourrait déroger à la règle. On ne pourrait utiliser l'argent financé pour l'élevage du zébu azawak à des fins de maraîchage. Cependant l'affirmation d'existence d'activités plus rentables (sur laquelle nous reviendrons) de la part des bénéficiaires et des responsables des projets et programmes remet en cause l'orientation des projets et programmes. Sur 100 femmes 63 mènent l'activité qui leur paraît

rentable avec l'argent qui leur est prêté, contre 37 femmes qui estiment exercer des activités par contrainte.

✓ *L'importance de la place de la femme dans les projets et programmes à vocation mixte*

De l'avis des responsables des projets et programmes à volet amélioration des conditions de vie des femmes, 80% de ces types de projets et programmes accordent une place prépondérante aux femmes, et 20% font fi des préoccupations des femmes. Ces résultats sont confirmés par l'avis des femmes bénéficiaires des avantages des projets et programmes estimant à 81,08% les projets leur accordent une place prépondérante. En somme, sur 100 projets ayant des objectifs orientés aussi vers l'amélioration des conditions de vie des femmes, 80 projets au moins accordent vraiment une importance capitale aux femmes. Les 20 projets restants avancent des difficultés pour inclure concrètement le volet femme dans leurs activités. Ces difficultés sont entre autres :

- La priorité accordée aux hommes ;
- Le nombre insuffisant de femmes adhérant aux associations et groupements de bénéficiaires des avantages de projets ;
- Les responsables étant uniquement des hommes ;
- La population cible n'étant pas les femmes.

✓ *L'impact des projets et programmes sur les conditions de vie des femmes*

Pour mesurer l'impact sur les conditions de vie des femmes, nous avons choisi de mesurer l'impact sur leur revenu, leur santé, l'éducation de leurs enfants, les achats de biens et services, et sur d'autres aspects qu'elles peuvent citer :

- Sur le revenu monétaire, 61,76% de femmes ressentent une amélioration considérable, 26,47% un impact moyen, et 11,77% ne ressentent aucun effet.
- Sur les conditions de santé, 79,41% des femmes pensent que les projets et programmes ont un impact considérable, 8,83% un impact moyen, et 11,76% ne ressentent aucun changement.
- Sur l'éducation de leurs enfants en termes de scolarisation, 84% des femmes voient une réelle amélioration du fait des projets, 4% une évolution moyenne, et 12% ne perçoivent pas d'impact.
- Sur l'achat des biens et services 51,72% des femmes, reconnaissent une nette évolution positive, 34,48% une évolution moyenne, et 13,80% aucun impact.
- Quant aux autres aspects de la vie comme entente sociale, aide à la famille, et autres, toutes les femmes affirment ressentir une grande évolution positive du fait des projets et programmes visant l'amélioration de leurs conditions de vie.

En résumé, on peut affirmer un impact positif et considérable des projets et programmes visant l'amélioration des conditions de vie des femmes sur les femmes bénéficiaires parce que sur 100 femmes, 61 reconnaissent un grand impact sur leur revenu, 79 sur leur santé, 84 sur l'éducation de leur enfants, 51 sur leurs consommation de biens et services. Certes, les projets et programmes visant l'amélioration des conditions de vie des

femmes semblent répondre à leurs objectifs en termes d'impact, mais il n'y aurait-il pas d'autres aspects qui annihileraient ces impacts positifs ?

## **V.2.2 Impacts négatifs des programmes et projets sur les femmes**

- *La part insignifiante des projets visant uniquement la femme dans les projets et programmes de développement au Burkina Faso*

Ce qui ressort premièrement comme aspect négatif, c'est le fait que seulement 8,33% des projets et programmes de développement sont orientés uniquement vers les femmes. Cet état de fait surprend si l'on se souvient que le Burkina compte plus de 51% de femmes et seulement moins de 9 projets sur 100 visent uniquement les femmes.

- *La faiblesse du nombre de femmes bénéficiant des projets de développement touchant hommes et femmes et existence de problèmes liés à la prise en compte de l'aspect genre dans les objectifs des projets et programmes*

Des projets regroupant les préoccupations communes des hommes et des femmes, seulement 41,16% de femmes font partie des bénéficiaires. Ce nombre est très faible si l'on compare la répartition par sexe de la population du Burkina Faso. Cela s'explique aussi par les difficultés dues à la prise en compte de l'aspect genre dans les objectifs des projets de développement. Sur 100 responsables de projets, 75 reconnaissent avoir des problèmes pour intégrer le volet femme dans la conception et l'exécution de leurs programmes ou projets de développement. Le problème d'intégration de l'aspect genre et la faiblesse du nombre de femmes bénéficiaires des projets et programmes de développement s'expliqueraient par :

- le refus des maris de laisser participer les femmes aux réunions et voyages d'étude ;
- l'existence de pesanteurs sociales (interdits et coutumes) réduisant l'engagement des femmes surtout en milieu rural;
- la présence de difficultés économiques surtout dans les projets où l'on exige un pourcentage de contribution par le bénéficiaire avant d'avoir un crédit (faible capacité de financière pour accès au crédit);
- l'ignorance du fait de l'analphabétisme ;
- l'existence de lourdeur administrative rendant long et difficile l'accès aux crédits ;
- L'existence de leaders tirant profit des projets et ainsi ne favorisant pas l'accès direct des femmes aux crédits ;
- Les difficultés de montage et soumissionnement des projets à financer par les femmes elles-mêmes ;
- L'insuffisance de femmes aux instances de décision ;
- Les problèmes liés à la sélection des projets au niveau des villages et départements ;
- Lenteur administrative et de décaissement des fonds excluant les femmes à faible revenu et pressées d'investir.
- L'existence d'objectifs précis pour certains projets qui n'ont pas pour public cible les femmes ;
- Les conditions financières d'adhésion au groupe des bénéficiaires qui dépassent souvent la capacité financière des femmes (20% pour un microprojet d'investissement inférieur ou égale à 2 millions, et 35% pour les projets supérieurs à 2 millions).

➤ *Le faible pourcentage du montant alloué aux femmes dans les projets et programmes de développement*

Dans les projets et programmes de développement prenant en compte les préoccupations des deux sexes, la part du budget utilisé pour les femmes varie de 20% à 80% avec une moyenne de 41,25%. En considérant le budget total des projets, en moyenne 41,25% de ce montant est consacré aux préoccupations des femmes. Moins de 9 projets sur 100 visent uniquement les femmes, alors que dans les autres projets et programmes, seulement 41 femmes sont bénéficiaires sur 100, et sur la totalité du montant seulement 41 FCFA sur 100 FCFA dépensés sont pour les préoccupations des femmes. Cela amène à conclure à une marginalisation de la femme au niveau des projets et programmes de développement vu leur nombre et leur rôle dans l'élan de développement à la base.

➤ *L'existence d'autres secteurs plus catalysants*

Les bénéficiaires des avantages des projets et programmes visant l'amélioration de leurs conditions de vie, les femmes reconnaissent à 80,77% l'existence d'autres activités plus rentables que celles qu'elles mènent. Si les bénéficiaires trouvent d'autres activités plus rentables, pourquoi ne leur permet-on pas de s'y orienter ? Mieux encore, les responsables de projets et programmes confirment leurs dires à 100%. Alors tous les responsables de projets reconnaissent l'existence d'activités plus rentables que ce qu'entreprennent les femmes, celles-ci aussi reconnaissent cela, il y a problème dans ce cas. L'argent investi serait rentable dans d'autres secteurs d'activité qu'elles souhaiteraient elles-mêmes.

Il faudrait les y accompagner et les soutenir par des formations dans ce sens. Dans le souci de dépenser l'argent public à bon escient dans un pays où tout est prioritaire et où la rareté des ressources s'affirme à cor et à cri, il serait pertinent de s'intéresser à cette situation afin d'opérer une meilleure planification et orientation des actions en faveur des couches vulnérables. Les activités que veulent entreprendre en majorité les femmes sont : Commerce, élevage de petits ruminants, restauration, cultures de contre-saison, artisanat, transformation et vente de céréales et du lait, fabrication et commercialisation du savon. Bon nombre de ses activités citées sont déjà encouragées et soutenues, chose louable. C'est le cas des activités de culture de contre-saison, de l'élevage et de la transformation et vente de céréales par l'appui de quelques projets et programmes de développement. Malheureusement ces appuis ne sont le plus souvent orientés que vers une minorité de femmes dans des localités bien précises au détriment d'autres femmes toujours et encore en attente.

Les autres activités souhaitées par les femmes attendent encore d'être soutenues et encouragées. Il s'agit principalement du commerce, de l'artisanat, de la restauration, mais surtout de la transformation et commercialisation du lait et ses dérivées et du savon. Beaucoup de choses restent encore à faire. Pour un pays grand exportateur de petits et gros ruminants, avec un cheptel supérieur à celui de la Hollande, il est étonnant que le Burkina Faso soit grand importateur de lait, un aliment de base dans les habitudes de consommation. De même beaucoup de femmes organisées en groupements et coopératives s'initient à la fabrication du savon et ainsi attendent soutien. Le soutien aux femmes dans la filière lait et la production du

savon pourrait conduire à un avantage comparatif du Burkina Faso par rapport aux pays voisins, inversant la tendance à importer en tendance à exporter.

➤ *Le faible octroi de microcrédits aux femmes*

De cette étude il ressort que sur 100 projets de développement impliquant les préoccupations des femmes, 40 prennent en compte le volet octroi de microcrédits, ce qui reste insignifiant et ne couvre qu'une minorité de personnes si l'on se rappelle le faible pourcentage de femmes bénéficiaires. Cet aspect est encore assombri par les conditions qu'impose l'accès au crédit. Le crédit varie de 25000 FCFA à plus d'un million de FCFA avec des taux de remboursement pouvant atteindre 9% ou au taux du marché, auquel s'ajoute dans certains cas un pourcentage de 10% à 20% de participation du bénéficiaire. Connaissant la capacité financière des femmes en majorité rurales, pauvres et responsable de leurs familles, ces conditions restent au-delà de leurs possibilités d'où le nombre restreint de femmes bénéficiaires.

➤ *L'écart entre somme décaissée pour investir et montant des réalisations*

Le dernier aspect négatif des projets et programmes en faveur de l'amélioration des conditions de vie des femmes est l'écart constaté entre le montant des investissements et le montant des réalisations effectives. Cet écart que nous avons estimé par la soustraction entre le pourcentage des réalisations et celui de l'investissement varie de -10% à +11%. A -10%, les réalisations sont en retard de 10% par rapport au montant investi. Ce qui signifie qu'on a un déficit de 10% du montant investi en termes de réalisation. A +11% on a dans ce cas une avance de 11% en termes de réalisation sur le montant investi. Quelles sont les conséquences des résultats de l'impact des projets et programmes visant l'amélioration des conditions de vie des femmes au Burkina Faso ?

### **V.3 CONSEQUENCES PRATIQUES DES RESULTATS PRESENTES**

De cette étude nous remarquons une disparité d'impacts en termes positif et négatif.

De ce qui est positif nous pouvons retenir la réponse des projets et programmes aux objectifs qu'ils se sont fixés, l'accès à tous sans différence de conditions, la liberté d'activité dans certains projets, l'impact très appréciable sur les conditions de vie des femmes à travers tous les secteurs sociaux de base. On peut dire que les projets remplissent leurs objectifs de développement. Cependant force est de reconnaître l'existence de faits allant à l'encontre de l'amélioration des conditions de vie des femmes, objectif premier de ces programmes et projets, et ayant des conséquences lourdes. Il s'agit de la marginalisation des femmes au nombre des bénéficiaires, du faible nombre de microcrédits octroyés, des conditions difficiles les en discriminant, de la faiblesse des investissements en leur faveur, de l'existence d'activités plus rentables vers lesquelles elles ne sont pas encouragées ni soutenues, et enfin la non satisfaction des femmes vis-à-vis des projets et programmes en leur faveur.

La marginalisation des femmes cumulée aux pesanteurs sociales et au refus des maris de donner la liberté aux femmes de mener leurs activités, conduisent au découragement des femmes, à la faible participation de celles-ci, à leur paupérisation. La faiblesse des microcrédits octroyés conduit au freinage de l'ambition des femmes par manque de moyens, et ainsi à faire persister le phénomène de sous-développement.

Les discriminations qui ne devraient avoir droit de cité sont des sources majeures de découragement, et de conflits entre femmes. Enfin la dernière conséquence dérivant de l'existence d'autres activités plus rentables et souhaitées par les femmes conduit à une utilisation non optimale des ressources financières publiques.

En somme, toutes ces conséquences conduisent à une seule chose désastreuse qu'est le « gaspillage » de ressources financières publiques, de ressources physiques, et de temps du fait de la non optimalité des actions menées dans le cadre de l'exécution des projets et programmes visant l'amélioration des conditions de vie des femmes au Burkina Faso.

#### **V.4 LES LIMITES DE L'ETUDE**

Cette étude pionnière en la matière au Burkina Faso n'est pas exempte de reproches et d'insuffisances. Faire une étude bilan des projets et programmes visant l'amélioration des conditions de vie des femmes a été un parcours de combattant. L'étude a nécessité une phase de collecte de données tant documentaires que sur le terrain auprès des bénéficiaires et des responsables des projets en question. La recherche documentaire a posé un problème du fait de l'inexistence de documents propres aux projets visant les femmes. Les données ne sont pas désagrégées au niveau des ministères. L'enquête d'opinion qui a été conduite à cet effet dans les différents sites identifiés fut menée avec abnégation par les enquêteurs qui, cependant, se sont quelques fois heurtés à l'incompréhension de certains responsables de projets ou de structures ciblées.

Si ces facteurs ne sont pas de nature à biaiser significativement l'interprétation des informations collectées sur le terrain pour la présente étude, il faut néanmoins espérer dans un futur proche que les responsables de la gestion de deniers publics soient pleinement conscients de l'obligation de rendre compte qui leur incombe dans leur tâche au service de l'Etat, et qu'ils la traduisent effectivement dans la mise à disposition des informations au public, surtout pour nourrir des recherches telles que celle-ci. Il faut noter également que pour des raisons financières, la taille de l'échantillon a été restreinte dans la phase de collecte des données primaires. Cette réduction de la taille a sans doute une incidence sur les résultats de l'étude. L'idéal aurait été d'avoir une taille plus importante afin de minimiser les pertes d'information. Ainsi donc, les résultats de cette étude ne sont pas extrapolables aux projets et programmes non enquêtés. Mais face à ces déficits des projets et programmes visant l'amélioration des conditions de vie des femmes au Burkina Faso, quelles peuvent être les suggestions pour une meilleure prise en compte des préoccupations de la femme, moteur de développement ?

## **VI RECOMMANDATIONS POUR UNE AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES FEMMES**

Dans cette dernière partie de notre étude, nous allons faire quelques recommandations en vue de l'amélioration des conditions de vie des femmes. Celles-ci visent tout d'abord une

meilleure implication des préoccupations de la femme dans les projets de développement, et enfin une amélioration des conditions de vie de celle-ci.

## **VI.1 POUR UNE MEILLEURE INTEGRATION DES PREOCCUPATIONS DE LA FEMME**

Pour une intégration des préoccupations de la femme dans les projets et programmes de développement, il faudrait :

- La prise en compte de l'aspect genre dans les projets et programmes d'activités au niveau des Ministères ;
- Le renforcement de la capacité des femmes pour les rendre plus compétitives et les intéresser ;
- Une meilleure représentation des femmes aux instances de direction et de décision des projets et programmes ;
- Intensifier la formation des femmes, les alphabétiser utilement ;
- La recommandation des projets et programmes à traduire leurs documents de base en langues nationales ;
- La conception et l'exécution de plus de projets et programmes visant l'amélioration des conditions des femmes ;
- Le renforcement des capacités des gestionnaires à la mise en œuvre de l'aspect genre dans les projets et programmes de développement.

## **VI.2 POUR UNE AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES FEMMES**

L'amélioration des conditions de vie des femmes passe par :

- Renforcement de la capacité des femmes en termes d'organisation, d'équipement, et de formation ;
- Octroi de plus de crédits pour les diverses activités des femmes ;
- Laisser le choix des femmes vers les activités qui sont plus rentables ;
- Créations de débouchés pour la commercialisation des produits issus des activités des femmes ;
- Poursuite de l'appui technique pour la promotion du petit élevage et l'appui à l'extension de ces types de collaborations aux différents projets et programmes des femmes rurales ;
- Appui aux organisations des producteurs: participation des femmes leaders auprès de l'Etat à la recherche des mécanismes et source de financement adaptés aux activités paysannes ;
- Diversification des sources de financement des investissements des femmes ;
- Organisation des activités de promotion des femmes et mise sur pied de manifestations pour faciliter l'écoulement des produits (foire, journée des poulets, lait, etc.)



- Promouvoir certains types d'unités non réalisées (industries laitières, savonneries, etc.).

## **CONCLUSION GENERALE**

L'étude a consisté à faire le bilan et à évaluer l'impact des projets et programmes de développement sur l'amélioration des conditions de vie des femmes. Répondant aux objectifs de l'étude, il a été d'abord fait un répertoire des projets et programmes visant l'amélioration des conditions de vie des femmes. Ensuite grâce à une enquête sur terrain menée dans cinq localités du Burkina et touchant vingt cinq projets et programmes, il est ressorti que si les projets et programmes visant l'amélioration des conditions de vie des femmes remplissent leurs objectifs, principalement par un impact positif et considérable sur le revenu, la santé, l'éducation des enfants, les achats en biens et services, et bien d'autres aspects, il faut pourtant noter l'existence de facteurs empêchant sa satisfactions des populations cibles.

Ce sont principalement l'insuffisance de microcrédits pour les femmes, leur marginalisation au nombre des bénéficiaires des projets et programmes, l'existence d'activités plus rentables vers lesquelles la population cible n'est pas orientée et soutenue. Face à toutes ces difficultés, ont été émises des recommandations visant principalement la prise en compte des préoccupations du genre dans les objectifs de développement, la responsabilisation des femmes, leur sensibilisation et alphabétisation, leur participation dans les sphères de décision, et surtout leur appui et orientation vers des activités qui leur sont plus rentables que celles qu'elles mènent. Nous osons enfin croire que nous suggestions et recommandations pourront inspirer les décideurs publics pour une véritable bataille pour l'amélioration des conditions de vie des femmes et une utilisation rationnelle des ressources publiques.

## **BIBLIOGRAPHIE**

1. Ministère de la Promotion de la Femme (2006), *Plan d'action pour la promotion de la femme 2006-2010*, Ouagadougou BURKINA FASO, Mai 2006
2. Ministère de l'agriculture et des ressources halieutiques(2009), *Répertoire des projets et programmes 2009*, Ouagadougou BURKINA FASO, Janvier 2009
3. Ministère de l'environnement et du cadre de vie (2009), *Situation des projets en cours d'exécution au MECV*, Ouagadougou BURKINA FASO,
4. Ministère des ressources animales (2008), *Bilan des actions et/ou projets sectoriels en faveur de la femme*, Ouagadougou BURKINA FASO, Octobre 2008
5. Ministère de l'économie et des finances (2009), *Revue annuelles du programme de coopération entre le Burkina Faso et l'Unicef*, Ouagadougou BURKINA FASO, Décembre 2009
6. Ministère de l'économie et des finances (2010), *Programme planification sociale suivi et évaluation*, Ouagadougou BURKINA FASO

## ANNEXES

### Répertoire des projets

Ministère		Dénomination du projet	Objectifs du projet / domaines d'intervention	Coût (FCFA)
1	I. MATD (Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation)	Santé et nutrition	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la santé et la nutrition de la mère, du nouveau-né et de l'enfant dans les régions sanitaires du Centre-Est, de l'Est, de l'Est, du Sahel, du Centre-Nord, du Nord, du Sud-Ouest.</li> <li>- Stratégie accélérée pour la survie et le développement de l'enfant (SASDE) dans les régions du Nord et du Centre-Nord.</li> </ul>	
2		Prévention et prise en charge du VIH/SIDA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention de la transmission mère enfant du VIH, prise en charge pédiatrique et prise en charge globale des orphelins et enfants vulnérables du VIH/SIDA dans huit (8) districts sanitaires ;</li> <li>- Prévention primaire du SIDA chez les jeunes dans 10 provinces</li> </ul>	
3		Education de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement intégré de la petite enfance dans 28 provinces ;</li> <li>- Développement de l'éducation de base formelle dans 30 provinces ;</li> <li>- Développement de l'éducation de base non formelle dans 23 provinces.</li> </ul>	
4		Eau, hygiène et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du cadre de vie en milieux scolaires, primaire et préscolaire dans 20 provinces ;</li> <li>- Renforcement des services d'eau, d'hygiène et d'assainissement de base dans 12 provinces ;</li> <li>- Assainissement dans les communes du plateau central.</li> </ul>	
5		Protection socioéconomique et	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection juridique des enfants et des femmes dans 11</li> </ul>	

		<b>juridique des enfants et de la femme</b>	<p>provinces, et promotion du code des personnes et de la famille dans 21 provinces ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection socioéconomique des enfants et des femmes dans 11 provinces et enregistrement des naissances dans les 45 provinces ;</li> <li>- Lutte contre le travail des enfants dans les carrières et mines dans 4 régions ;</li> <li>- Prise en charge des mineurs et femmes détenus dans sept (7) maisons d'arrêt et de correction et centre d'accueil pour mineurs en conflit avec la loi.</li> </ul>	
<b>6</b>		<b>Communication pour le développement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de communication en appui à la SASDE dans 25 provinces ;</li> <li>- PIC dans plusieurs domaines (Traite et pires formes de travail des enfants dans 10 provinces ; Mutilation Génitale Féminine et promotion des actes d'état civil dans 17 provinces ; PTME dans 6 provinces ; Hygiène et assainissement en milieu scolaire et communautaire dans 4 provinces ; Promotion de l'éducation des filles, des écoles satellites et des CEBNF dans 3 provinces)</li> </ul>	
<b>7</b>	<b>II. MAHRH (Ministère de l'agriculture de l'hydraulique et des ressources halieutiques)</b>	<b>Programme de Développement Local de l'Ouest (PDLO)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- promouvoir la responsabilisation des populations dans la mise en œuvre du développement local ;</li> <li>- Renforcer les équipements sociaux d'utilité publique ;</li> <li>- Promouvoir les activités économiques, la gestion durable des ressources naturelles et la sécurisation foncière ;</li> <li>- Renforcer la maîtrise d'œuvre locale.</li> </ul>	6,60313 milliards
<b>8</b>		<b>Développement Rural Décentralisé et Participatif PDRDP/BAZEGA-</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la sécurité alimentaire ;</li> <li>- Améliorer la gestion des</li> </ul>	19,5994 milliards

		<b>KADIOGO</b>	<p>ressources naturelles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître les productions agro-sylvo-pastorales ;</li> <li>- Accroître les revenus des populations ;</li> <li>- Renforcer les services sociaux de base.</li> </ul>	
<b>9</b>		<b>Production du Riz Pluvial, phase 2 (PPRP/CHINE)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître durablement la production agricole par l'augmentation des superficies aménagées de bas-fonds ;</li> <li>- Valoriser la production nationale par l'installation de décortiqueuses ;</li> <li>- Accroître les revenus des agriculteurs et améliorer leurs situations alimentaire et nutritionnelle ;</li> <li>- Renforcer les compétences locales dans le domaine de la production, de la transformation et de la commercialisation du riz ainsi que dans le domaine de la gestion des exploitations agricoles.</li> </ul> <p>12 REGIONS (35 PROVINCES)</p>	11,55115 milliards
<b>10</b>		<b>Fonds Italien CILSS de Lutte Contre la Désertification pour la Réduction de la pauvreté au Sahel</b>	<p>Les objectifs spécifiques sont l'amélioration des conditions sociales économiques des populations rurales vulnérables dans des zones spécifiques du Burkina Faso, à travers des investissements en faveur de communautés ou de particuliers qui soient cohérents avec les priorités de développement local, avec une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles, avec les processus de décentralisation, et avec des stratégies nationales de sécurité alimentaire.</p> <p>OUBRITENGA, KOURITENGA, ZONDOMA</p>	2,8736 milliards
<b>11</b>		<b>Projet d'appui au Développement Local des Provinces de la Comoé, de Léraba et du Kéné Dougou (PADL/CLK)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le plan d'occupation de l'espace rural est établi ;</li> <li>- Le programme d'intensification agricole est mise en œuvre : mise en valeur de 35 310 ha de céréales, de 1 620 ha</li> </ul>	16,80598 milliards

			<p>de légumineuse (niébé, wandzou), de 410 ha d'igname , de 5 730 ha d'arachides, de 600 ha de riziculture de bas-fonds et de 24 290 ha d'arboriculture fruitière ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La gestion intégrée de la fertilité des sols est assurée ;</li> <li>- Le renforcement des capacités et la professionnalisation des communautés villageoises, des OPA et des producteurs sont réalisées ;</li> <li>- Est mis en place un Fonds de Développement Local (FDL) de 3416,6 millions de FCFA (3,7 millions d'UC) pour soutenir les initiatives communautaires.</li> </ul>	
12		<p><b>Projet de Sécurité Alimentaire par la Récupération des Terres Dégradées dans le Nord du Burkina (PSA/RTD)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer la sécurité alimentaire des populations tout en veillant sur l'environnement ;</li> <li>- réhabiliter et mettre en valeur des terres fortement dégradées en vue d'accroître les productions agropastorales ;</li> <li>- améliorer les revenus des producteurs d'au moins 60% en année de croisière et de renforcer la sécurité alimentaire par l'accroissement de la production en année de croisière de 3600 t de céréales, de 1750 t de légumineuses et 530 t de produits maraîchers ;</li> <li>- restaurer de manière durable 3000 ha de terres.</li> </ul> <p>PROVINCES DU BAM, DU LORUM, DU SOUM ET DU YATENGA</p>	2,886 milliards
13		<p><b>Programme d'Appui à la Gestion du Fonds de Développement Local dans les Provinces du Kouritenga, du Koulpelogo et de la Komienga (PFDL-K)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les producteurs et productrices de la zone d'investissement public (ZIP) diversifient et augmentent leurs productions agro-sylvo-pastorales et artisanales ;</li> <li>- La gestion des ressources naturelles est améliorée dans la ZIP en vue de préserver la biodiversité et la fertilité des</li> </ul>	1,180723 milliard

			<p>sols ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les structures d'autopromotion assurent avec efficacité leurs rôles dans le contexte du développement local.</li> </ul>	
14		<b>Programme d'appui à la gestion du Fond de Développement local dans les provinces des BALE et du HOUET (PFDL/BH)</b>	<p>promouvoir un secteur agricole compétitif, lié au marché et intégrant les groupes vulnérables (femmes et jeunes notamment).</p>	1,101848 milliard
15		<b>Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture du Burkina Faso Phase 2 (PADAB II)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines de l'Etat au niveau central et déconcentré, en relation avec la mise en œuvre de la stratégie de développement rural et la décentralisation ;</li> <li>- Lutter contre la pauvreté en créant des conditions favorables pour un accroissement des revenus des producteurs et des opérateurs régionaux en amont et en aval de la production agro-sylvo-pastorale</li> </ul> <p>REGIONS DU CENTRE EST, DE L'EST ET DU SAHEL</p>	27,577492 milliards
16		<b>Projet d'appui aux Filières Agricoles (PROFIL)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la mise en réseau des groupes cibles et des autres acteurs des filières ;</li> <li>- Renforcer les capacités des acteurs des filières et de leurs organisations ;</li> <li>- Améliorer l'accès des groupes cibles aux investissements productifs et de mise en marche.</li> </ul> <p>LE NORD (PASSORE, ZONDOMA, YATENGA, LORUM), LE SAHEL (SOUM, YAGHA, OUDALAN, SENO), LA BOUCLE DU MOUHOUN (KOSSI, BANWA, MOUHOUN, NAYALA, SOUROU, BALE) ET LE CENTRE-NORD (BAM, SANMATENGA, NAMENTENGA)</p>	8,715 milliards



17		<p><b>Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorale (PAFASP)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les performances techniques, économiques et commerciales des filières ciblées ;</li> <li>- Développer des infrastructures d'irrigation et de mise en marché des produits ;</li> <li>- Améliorer l'environnement institutionnel et réglementaire des filières et l'offre des services de soutien.</li> </ul> <p>TOUT LE BURKINA FASO</p>	44,457 milliards
18		<p><b>Programme de Développement de l'Agriculture/GTZ (PDA/GTZ)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditions cadres pour le secteur agricole -Objectif : Les conditions cadres pour un développement agricole durable répondent aux exigences du marché ;</li> <li>- Amélioration durable des performances techniques et économiques de la production primaire et de la transformation -objectif : Les acteurs des filières sélectionnées sécurisent leurs bases de production (terre) et améliorent leurs productivités.</li> </ul> <p>REGIONS ADMINISTRATIVES DE L'EST ET DU SUD-OUEST ET LA PROVINCE DE LA SISSILI</p>	3,643774 milliards
19		<p><b>Programme de Développement Rural Durable (PDRD)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et renforcer les capacités de gestion participative des communautés ;</li> <li>- Améliorer l'accès des populations cibles au capital économique et au capital social.</li> </ul> <p>BAM, LOROUM, PASSORE, YATENGA, ZANDOMA</p>	21,68683 milliards
20		<p><b>Programme d'Investissement Communautaire en Fertilité Agricole (PICOFA)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intensifier les systèmes traditionnels de culture et d'élevage pratiques par les petits exploitants familiaux ;</li> <li>- Parvenir à une gestion durable des ressources en eau ;</li> <li>- Inverser la tendance actuelle à la destruction du capital naturel de production agricole</li> </ul>	17,022 milliards

			et d'élevage ; PROVINCES DE LA GNAGNA, DU GOURMA, DE LA KOMPIENGA, DE LA KOMANDJOARI ET DE LA TAPOA	
21		<b>Projet de mise en niveau des chaînes de valeurs agroalimentaires et ouverture de débouchés de marchés pour les Communautés de l'Afrique de l'Ouest, phase Burkina Faso (PACVA)</b>	Mettre à niveau et moderniser les chaînes de valeurs agroalimentaires en contribuant à l'augmentation des revenus et à la réduction de la pauvreté parmi les petits exploitants et les populations tirant leurs revenus et/ou leur emploi des activités de valorisation dans les zones rurales (manutention, stockage, transport, entrepreneurs dans le commerce des produits et transformateurs à petite échelle)  LES PROVINCES DE SOUROU, BAM, ET AUTRES SITES EN IDENTIFICATION	1,663328 milliard
22		<b>Projet multinational d'Appui à la Filière Coton-Textile dans les quatre pays de l'initiative sectoriel sur le coton (PAFICOT)</b>	Il contribue à la réduction de la pauvreté en milieu rural. L'objectif spécifique de ce projet est de contribuer à la sécurisation et à l'accroissement des revenus des acteurs de la filière par l'amélioration de la productivité du sous-secteur coton de manière durable.  NATIONAL	8,610215 milliards
23	<b>III. MECV (Ministère de l'environnement et du cadre de vie)</b>	<b>Projet de gestion durable des ressources forestières dans les régions du Sud-Ouest, Centre-Est et Est (PROGEREF)</b>	Ce projet a pour objectif global la contribuer à la réduction de la pauvreté. L'objectif spécifique de ce projet est l'amélioration de la gestion des ressources forestières et des revenus des populations bénéficiaires.  REGIONS DU SUD-OUEST, CENTRE-EST ET EST	11,09584 milliards
24		<b>Projet de gestion participative et durable des forêts dans la province de la Comoé</b>	L'objectif global de ce projet est « la gestion participative et durable des forêts dans la zone Sud-Soudanienne est assurée par la population locale». L'objectif spécifique vise à ce que les activités visant à la gestion durable des quatre (04) forêts classées de Bounouna, Toumousséni, Gouandougou et Kongouko soient menées par la population locale à travers les GGF et les UGGF.	1,770 milliard

25		<b>Programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PGDRN)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à l'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles ;</li> <li>- Renforcement des capacités nationales ;</li> <li>- Promotion de l'appropriation nationale ;</li> <li>- Influence sur les politiques ;</li> <li>- Promotion de l'équité du genre ;</li> <li>- Mise en place de partenaires stratégiques.</li> </ul>	132,311 millions
26		<b>Programme Amélioration des Revenus et de Sécurité Alimentaire pour les groupes vulnérables (composante petite irrigation) (ARSA)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vulgariser de bonnes pratiques et de technologies appropriées de gestion de l'eau pour la petite irrigation par le renforcement des capacités des acteurs et la promotion de filières porteuses ;</li> <li>- Réaliser des ouvrages de mobilisation de l'eau et des aménagements de petits périmètres pour accroître la capacité productive de bénéficiaires.</li> </ul> <p>BOUCLE DU MOUHOUN, HAUTS-BASSINS, CENTRE-SUD, CENTRE-EST, CENTRE-OUEST, PLATEAU CENTRAL, NORD</p>	490,500 millions
27	<b>IV. MTSS (Ministère du travail et de la sécurité sociale)</b>	<b>Information et formation des Déflatés et Retraités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer et sensibiliser les déflatés et retraités sur les conditions et les modalités d'intervention du FONA-DR ;</li> <li>- Constituer des groupes homogènes pour la formation. ;</li> <li>- Former les travailleurs déflatés et les retraités.</li> </ul>	7,3 millions
28		<b>Etude et financement des projets de réinsertion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financer des micros activités de réinsertion ;</li> <li>- Cautionner les promoteurs (garanties et avals) ;</li> <li>- Suivre et assister les promoteurs ;</li> </ul>	150 millions

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la création d'emplois.</li> </ul>	
29	V. MJE (Ministère de la jeunesse et de l'emploi)	Programme de formation de 10 000 jeunes par an aux métiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispenser des formations de niveau II et III aux jeunes filles et garçons ayant déjà suivi les niveaux I et II ;</li> <li>- Contribuer à la création d'emplois par la formation technique et en entrepreneuriat des jeunes diplômés en relation avec les fonds de financement du MJE ;</li> <li>- Donner la formation de niveau I aux jeunes filles et garçons nouvellement recrutés.</li> </ul>	
30		Programme d'insertion socioprofessionnelle des jeunes diplômés en fin de cycle (Phase I)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir aux jeunes un programme de formation en entrepreneuriat;</li> <li>- Développer et proposer aux jeunes des opportunités de créer des Micro, Petites et Moyennes entreprises qui répondent à la demande locale et qui exploitent les potentialités et les savoir-faire locaux ;</li> <li>- Accompagner les jeunes entrepreneurs dans le démarrage, la gestion et le développement des nouvelles entreprises qu'ils auront créées.</li> </ul>	
31		Programme d'insertion socioprofessionnelle des jeunes diplômés en fin de cycle (Phase II)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître la compétitivité des jeunes diplômés en quête d'emploi ;</li> <li>- Renforcer l'accès au financement des jeunes diplômés ;</li> <li>- Développer les capacités entrepreneuriales des jeunes diplômés ;</li> <li>- Promouvoir le volontariat des jeunes diplômés.</li> </ul>	
32		Programme Opération permis de conduire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'employabilité des jeunes ;</li> <li>- Faciliter l'émergence d'un potentiel de conducteurs qualifiés de véhicules dans les</li> </ul>	147,84 millions

			<p>communes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le trafic urbain et inter urbain ;</li> <li>- Renforcer le civisme des jeunes.</li> </ul>	
33		<b>Programme de construction de centres d'écoute et de Dialogue des jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'épanouissement, la formation et l'encadrement des jeunes ;</li> <li>- Contribuer à l'éducation civique et morale à la santé des jeunes ;</li> <li>- Favoriser l'orientation et l'insertion socio – professionnelle des jeunes.</li> </ul>	
34		<b>Formation Communautaire pour un Travail Décent (FCTD)</b>	<p>Pour ce projet, on n'a d'informations que sur les réalisations.</p> <p>Dans le cadre de ce projet 125 femmes ont été formées et financés pour la mise en place de microprojets, toute chose qui concoure à l'amélioration des conditions de vie des femmes, d'où son intérêt dans notre étude.</p>	
35	<p><b>VI. MASS</b> (Ministère de l'action sociale et de la solidarité)</p> <p><b>Projets du Bureau International du Travail (BIT)</b></p>	<b>Extension de la protection sociale en matière de santé à toutes les couches de la population burkinabè</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif 1 : Développement d'un environnement politique et institutionnel favorable à l'extension de la protection sociale par l'appui aux stratégies nationales d'extension de la sécurité sociale ;</li> <li>- Objectif 2 : Des systèmes novateurs et d'envergure de protection sociale sont conçus et mis en œuvre. Ils disposent des capacités leur permettant d'organiser des réponses adaptées aux besoins des populations de l'économie informelle et du secteur formel.</li> </ul>	2,5 millions
36	<b>VII. MPF</b> (Ministère de la promotion de la femme)	<b>Programme d'amélioration du statut social et juridique de la femme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les pratiques socioculturelles reconnues rétrogrades et avilissantes pour les femmes, recenser et valoriser les conceptions culturelles et pratiques traditionnelles favorables à l'épanouissement de la</li> </ul>	

			<p>femme ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'image de la femme et sensibiliser l'opinion publique sur les inégalités dont sont victimes les femmes ;</li> <li>- Vulgariser et intégrer l'approche genre à tous les niveaux ;</li> <li>- Promouvoir et appliquer les droits fondamentaux de la femme et de la petite fille ;</li> <li>- Eradiquer les violences faites aux femmes ;</li> <li>- Réviser les textes en faveur des femmes par la relecture des textes juridiques afin de les adapter au contexte actuel.</li> </ul>	
37		<p><b>Programme promotion de l'accès des femmes aux sphères de décisions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'accès des femmes aux postes ;</li> <li>- Promouvoir l'accès des femmes aux sphères de décisions ;</li> <li>- Promouvoir la représentativité des femmes dans les organisations professionnelles par la formation et sensibilisation des femmes pour leur adhésion aux organisations professionnelles ;</li> <li>- Indiquer les femmes dans la recherche de la paix ;</li> <li>- Améliorer l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication (TIC) par l'accès des femmes aux TIC et aux médias.</li> </ul>	
38		<p><b>Promotion de l'éducation et renforcement des capacités et de l'expertise féminine</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des actions pour un accès égal des filles et des garçons à l'éducation et à la formation</li> <li>- Promouvoir l'alphabétisation des femmes par l'adaptation des programmes d'alphabétisation aux besoins des femmes rurales et handicapées ;</li> </ul>	

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'accès des femmes au travail et à l'emploi</li> <li>- Réduire la pénibilité des tâches domestiques des femmes par l'accès des femmes aux technologies appropriées ;</li> <li>- Renforcer les capacités des femmes à promouvoir et à gérer les associations par le renforcement des capacités des organisations féminines à travers des voyages d'études et divers formations.</li> </ul>	
39		<b>Promotion de la santé de la mère et de l'enfant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolider les actions pour une meilleure santé de la reproduction des femmes</li> <li>- Améliorer l'état nutritionnel des mères et des enfants</li> <li>- Améliorer la prise en charge des femmes du troisième âge, des femmes handicapées et des femmes exclues pour cause de sorcellerie par la mise d'un programme d'assistance à ces femmes</li> </ul>	
40		<b>Réduction de la pauvreté des femmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réviser, adopter et appliquer des politiques macro-économiques et des stratégies de développement répondant aux besoins et aux efforts des femmes vivant dans la pauvreté</li> <li>- Evaluer les tâches domestiques des femmes et désagréger les agrégats macro-économiques selon le sexe par l'établissement des agrégats macro-économiques selon le sexe ;</li> <li>- Promouvoir de l'entrepreneuriat féminin par le développement d'actions de lobbying en direction du secteur bancaire et financier pour des appuis aux activités des femmes ;</li> <li>- Améliorer l'accès des femmes aux technologies agro-alimentaires ;</li> </ul>	

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'accès des femmes aux marchés</li> <li>- Accroître l'accès des femmes aux moyens de production</li> <li>- Améliorer la participation de la femme à la gestion des ressources naturelles, de l'environnement et du cadre de vie</li> <li>- Améliorer la participation de la femme à la gestion du développement rural ;</li> <li>- Imputer les revenus des produits des ressources naturelles et de l'environnement selon l'effort et la productivité du travail des femmes</li> </ul>	
41		<p><b>Renforcement du cadre et des mécanismes institutionnels de promotion de la femme</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les différents acteurs dans leurs actions de promotion de la femme par le renforcement des capacités du ministère de la promotion de la femme ;</li> <li>- Coordonner les structures impliquées dans la promotion de la femme par une élaboration de textes (arrêt »s et/ou décrets) pour la mise en place des points focaux genre ;</li> <li>- Améliorer la capitalisation, le suivi-évaluation et les actions de veille de la promotion de la femme.</li> </ul>	



## **Guide d'entretien destiné aux responsables des projets et programmes de développement en faveur de l'amélioration des conditions de vie des femmes**

### **Identification**

- I.1. Ministère de tutelle :
- I.2. Nom du projet :
- I.3. Région : Province :
- Ville /Village Secteur :
- I.4. Nom et prénom du responsable :

-Fonction dans le projet :

### **Caractéristiques du projet**

- II.1. Quels sont les objectifs du projet ?
- II.2. Quelles sont les réalisations déjà effectuées dans le cadre du projet ?
- II.3. Quelle est la population cible de votre projet ? (Donnez aussi le nombre de personnes si possible)
- II.4. Quelles sont les avantages dont bénéficie la population cible ?
- II.5. Quelles sont les conditions à remplir pour bénéficier des avantages du projet ?
- II.6. Quel est le nombre de femmes bénéficiant des avantages de ce projet ? Quelles conditions doivent-elles remplir pour bénéficier des avantages du projet ?
- II-7-La population cible bénéficie-t-elle de prêts ou microcrédits ? OUI..... ; NON.....

II-8-Si OUI pour II-7 ; si NON passez au III :

- Quel est le montant perçu par membre ?
- Quel est le montant remboursé ?
- Quel est l'échéance de remboursement ?
- Quelles sont les activités principales auxquelles s'adonnent les bénéficiaires ?
- Trouvez-vous que d'autres activités auraient pu être plus rentables ?

-Si OUI lesquelles ?

II-9- Si OUI (volet femmes uniquement):

Quel est le montant perçu par chaque femme ?

Quel est le montant remboursé par chaque femme ?

Quel est l'échéance de remboursement pour chaque femme ?

Quelles sont les activités principales auxquelles s'adonnent les femmes bénéficiaires ?

Trouvez-vous que d'autres activités auraient pu être plus rentables pour les femmes?

Si OUI lesquelles ?

**Volet financier**

III.1. Quel est le montant total alloué à ce projet ?

III.2. Quel est l'estimation de l'investissement actuel dans ce projet?

III.3. Pendant combien d'ans durera ce projet ?

III.4. Quel est le pourcentage de réalisation de ce projet ?

III.5. Dans l'exécution de ce projet, à quel pourcentage estimez-vous la part allouée aux activités des femmes ?

**Environnement du projet**

IV.1. Selon vous le projet répond-il aux attentes de la population cible ?

OUI..... ;

NON.....

-En quoi ou pourquoi ?

IV.2. Les femmes occupent-elles une place importante dans l'exécution de ce projet ?

-Si OUI, en quoi ?

- Si NON, rencontrez-vous des problèmes quant à l'intégration du volet femme dans l'exécution de ce projet ?

OUI..... ;

NON.....

-Si OUI, citez les problèmes majeurs :

IV.3. Quels peuvent être selon vous les solutions à ces problèmes ?

IV.4. Donnez des suggestions qui vous tiennent à cœur pour l'amélioration des conditions de vie des femmes dans l'exécution de votre projet :

IV.5. Avez-vous autre chose à dire ?

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION !

# Questionnaire destiné aux individus ou associations bénéficiaires des projets et programmes de développement en faveur de l'amélioration des conditions de vie des femmes

## Identification

I-1- Ministère de tutelle :

I-2- Nom du projet :

I-3- Région :

Province :

Ville /Village

Secteur :

I-4- Nom et prénom de la femme bénéficiaire ou de l'association/groupement bénéficiaire:

Fonction de l'enquêtée dans l'association/groupement (si c'est une association/groupement):

## Caractéristiques Du Projet

II.1. Quels sont selon vous les objectifs du projet ?

II.2. Quelles sont les réalisations déjà effectuées pour vous dans le cadre du projet ?

II.3. Quelle est la population cible du projet ? (Donnez aussi le nombre de personnes si possible)

II.4. Quelles sont les avantages dont vous bénéficiez ?

II.5. Quelles sont les conditions à remplir pour bénéficier des avantages du projet ?

II.6. Tout le monde doit-il remplir ces mêmes conditions ? OUI..... ; NON.....

II.7. Il n'y aurait-il pas d'autres femmes qui ne rempliraient pas ces conditions ? OUI... ; NON...

II.8. Si OUI pourquoi sont-elles bénéficiaires alors ?

II.9. Que pensez-vous de tout cela ?

II.10. L'adhésion au groupe des bénéficiaires est-elle liée à des éléments comme :

-appartenance à un parti politique :

OUI .....

NON.....

-parenté avec les responsables du projet :

OUI .....

NON.....

-amitié ou connaissance des responsables du projet :

OUI .....

NON.....

-autres conditions (citez-les) :

OUI .....

NON.....

II-11-Bénéficiez-vous de prêts ou microcrédits ?

OUI..... ;

NON.....

II-12- Si OUI:

-Quel est le montant perçu par chaque femme ?

-Quel est le montant remboursé par chaque femme ?

-Quel est l'échéance de remboursement pour chaque femme ?

-Quelles sont les activités principales auxquelles s'adonnent les femmes bénéficiaires ?

-Etes-vous libre de mener les activités que vous souhaitez ? OUI..... NON

-Si NON, pourquoi ?

-Trouvez-vous que d'autres activités auraient pu être plus rentables pour les femmes?

-Si OUI lesquelles ?

### **Environnement du projet**

III-1-Selon vous le projet répond-il à vos attentes ? OUI..... ; NON.....

-En quoi ou pourquoi ?

III-2-Les femmes occupent-elles une place importante dans l'exécution de ce projet ?

-Si OUI, en quoi ?

- Si NON, pourquoi n'accorde-t-on pas une place prépondérante au volet femme dans l'exécution de ce projet ?

III-3-Que faut-il faire selon vous pour prendre en compte les préoccupations des femmes dans l'exécution de ce projet ?

III-4-Quel est l'impact du projet sur vos conditions de vie de chaque jour ?

Sur votre revenu monétaire :

Sur votre santé :

Sur l'éducation de vos enfants :

Sur vos achats en biens et services :

Sur autres éléments à préciser :

III-4-Donnez des suggestions qui vous tiennent à cœur pour l'amélioration des conditions de vie des femmes dans l'exécution de votre projet :

III-5-Avez-vous autre chose à dire ?

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION !

## Les résultats bruts de l'enquête

**Tableau 1 : Résultat de l'enquête auprès des responsables de programmes et projets**

Répartition de la population cible par sexe		
FEMMES (uniquement)	HOMMES (uniquement)	MIXTE
8,33%	0%	91,67
Pourcentage du nombre de femmes bénéficiaires dans les projets mixtes		
% minimal	% maximal	Moyenne
17%	71%	41,16%
Le projet ou programme octroie-t-il des microcrédits ?		
OUI		NON
40%		60%
Existerait-il d'autres activités plus rentables que celles que mènent les femmes ?		
OUI	NON	NSP
100%	0%	0%
La femme occupe-t-elle une place importante dans l'exécution du projet ?		
OUI	NON	NSP
80%	20%	0%
Rencontrez-vous des problèmes quant à l'intégration du volet femme ?		
OUI		NON
75%		25%
Ecart entre montant de l'investissement et montant des réalisations (% réalisation - % investissement)		
Ecart minimal		Ecart maximal
-10%		+11%
Pourcentage du montant alloué aux femmes dans les projets mixtes		
% minimal	% maximal	Moyenne
20%	80%	41,25%

Source : Les données de l'enquête sur le terrain

**Tableau 2 : Résultat de l'enquête auprès des bénéficiaires**

Le projet répond-il à ses objectifs ?			
OUI	NON	NSP	
100%	0%	0%	
Le projet répond-il à vos attentes ?			
OUI	NON		
84,44	15,56		
Répartition de la population cible par sexe			
FEMMES (uniquement)	HOMMES (uniquement)	MIXTE	
36,84%	0%	63,16	
Les mêmes conditions sont-elles appliquées à tout le monde pour bénéficier du projet ?			
OUI	NON	NSP	
81,58%	10,53%	7,89%	
Le projet ou programme octroie-t-il des microcrédits ?			
OUI	NON		
30,77%	69,23%		
Les bénéficiaires du projet sont-ils libres de mener l'activité qu'ils souhaitent ?			
OUI	NON		
63,23%	36,84%		
Existerait-il d'autres activités plus rentables que celles que vous menez ?			
OUI	NON	NSP	
80,77%	11,54%	7,69%	
La femme occupe-t-elle une place importante dans l'exécution du projet ?			
OUI	NON	NSP	
81,08%	18,92%	0%	
Impact du projet ou programme sur les conditions de vie des bénéficiaires			
Niveau d'impact	Considérable	Faible	Aucun
Revenu monétaire	61,76%	26,47%	11,77%
Santé	79,41%	8,83%	11,76%
Education (scolarisation)	84%	4%	12%
Achats de biens et services	51,72%	34,48%	13,80%
Autres	100%	0%	0%

Source : Les données de l'enquête sur le terrain